

## **Motion de la section 27 (Informatique) du CNU**

### **Questionnements sur la mise en place du suivi de carrière**

Les membres de la section 27 (Informatique) du CNU s'associent à la motion de la CP-CNU du 9 décembre 2015 relative au suivi de carrière, pour demander un moratoire concernant l'introduction de cette mission.

Pour être en mesure de siéger, ils soulignent la nécessité d'un cadrage ministériel précis et concerté quant aux modalités et aux attendus de cette nouvelle mission.

Motion votée, en session de qualification, **le 28 janvier 2016**,  
à l'unanimité des présents : 44 voix pour